



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2020-2021
PV n°03 : réunion du 5 octobre 2020 à 19h00 à Chatelet

Présents: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, C. Grégoire, A. Dupont, J. Lecrivain, P. Lecomte, AM Sferrazza
J.M. Raquez, JM Tagliaferro
Excusé: P. Lecomte
Invités: B. Scherpereel, C. Notelaers, P. Thomas, E. Laplume
Invités excusés : S. Faraone. I. Delrue

1. Approbation du P.V. De la réunion du 7/9/2020: ce PV est approuvé
2. Nouvelles de la réunion CDA-groupements des parlementaires du 23/9/2020 concernant le PF 18 et le PM 12. Notre groupement était représenté par Fabrice et Michel. Le Trésorier général a présenté le projet du CDA en la matière (cfr le document que les membres ont reçu par email). Le Président Delchef et le Trésorier général ont répondu aux premières questions.
Les membres de notre groupement font quelques commentaires.
Parmi eux, Michel fait part des difficultés engendrées (d'après son analyse) par ce projet.
 - Il trouve que ce projet est particulièrement inégalitaire vis à vis des joueurs et des clubs puisque la «valeur-joueur» est variable chaque année, même au sein du même club, et dans une même catégorie de séniors, cette «valeur-joueur» peut être différente selon le club. Or c'est la formation que l'on cherche à récompenser, et quand un club forme un jeune joueur qui devient capable d'évoluer en séniors, qu'est-ce qui peut justifier fondamentalement que les montants reçus pour cette formation soient à ce point variables?
 - Avec ce projet, les clubs seront dans l'impossibilité de budgéter quoi que ce soit, ni la première valeur/joueur qui ne sait être déterminée qu'en fin de saison, ni dans la durée puisque cela dépendra si le joueur est encore aligné ou non les saisons suivantes.
 - Avec ce projet, les clubs ne pourront toucher les indemnités de formation qu'à l'issue de chaque saison (en juin) ce qui crée un manque de liquidités jusque juin par rapport à la situation actuelle.
 - la gratuité des U 10 est supprimée dans ce projet, ce qui aura des conséquences sur les finances des clubs car il n'est pas prouvé que le nouveau système engendrera dans tous les cas des rentrées équivalentes ou supérieures
 - Des précisions doivent être apportées : quels sont les matchs pris en compte pour déterminer les dix participations? Coupes d'Europe également? Si au terme d'une saison, le montant à consacrer aux équipes nationales jeunes n'est pas atteint selon les principes du projet, que fait-on? De même, si le montant est supérieur au nécessaire, que fait-on du surplus? - Quel sera le coût de la mise en place informatique et de son suivi? A charge de quel budget?
 - la mise en place du système et son suivi réclament un travail très conséquent, et chronophage
 - le projet est trop complexe, il sera très difficile à faire comprendre aux clubs.

Dès lors, il met sur la table une autre idée: partant du fait que ce que l'on cherche à récompenser c'est la formation des jeunes et que dans le fonctionnement actuel, les frais consacrés aux équipes nationales jeunes et à la gratuite des U 10 représente environ 35 % du montant des licences collectives.

Idée: - maintenir la gratuité des U 10

- Les clubs qui n'alignent pas d'équipes de jeunes paieraient la licence collective sur base des montants actuels, indexés.

- Les clubs ayant une ou des équipes de jeunes ne paieraient qu'un pourcentage pouvant aller jusque 35 % de la licence collective actuelle, cette dégressivité dépendrait du nombre d'équipes de jeunes, de leur niveau (National, Régional ou Provincial) ainsi que du nombre d'entraîneurs diplômés.

L'expertise de la Direction Technique afin d'affiner cette dégressivité devrait être demandée.

Le surplus récolté des licences collectives serait restitué selon le système actuel à chaque équipe de jeunes.

- Le maintien d'un PM12 sous forme d'un autre système serait maintenu afin de récompenser la formation (ex: suivant le niveau d'alignement du joueur).

Avantages immédiats: simplicité des procédures, les clubs réduisent leurs dépenses dès le début de saison, aspect équitable pour tous les clubs d'une même division, plus besoin de comptabiliser le nombre de matchs joués par chaque joueur seniors. Etc....

Durant le tour de table les membres du groupement trouvent que cette idée mérite d'être approfondie, et qu'il peut aussi être tenu compte dans ce système du nombre d'équipes de jeunes alignées et même d'une labellisation des clubs permettant de moduler les frais à payer pour la licence collective. Le président partagera cette idée aux autres groupements.

3. Championnat jeunes régionaux: Éric Laplume participera à la réunion prévue samedi prochain. Le Président fait remarquer que le règlement des compétitions est caduque car refusé en AG la saison dernière, et qu'il faut repartir d'une autre base. Les membres appuient les démarches d'Éric en ce sens lors de la prochaine réunion.
4. Labellisation des clubs: un développement de ce dossier permettrait d'induire des implications bénéfiques dans l'étude de plusieurs dossiers, comme le PM 18 et le règlement du championnat régional des jeunes.
5. Réunions décentralisées avec les clubs: le Président rappelle les lieux et heures, il participera avec le secrétaire aux trois réunions, libre chaque membre du groupement d'y venir ou non selon l'évolution de la situation sanitaire.
6. Divers: Le Président relate les contacts qu'il a eu avec un club suite aux réactions de celui-ci en ce qui concerne les démarches effectuées par certains coaches du centre de formation pour attirer des joueuses, ce qui pourrait mettre à mal la saison sportive de ce club.

Fin de réunion à 21h00.

Prochaine réunion: lundi 16/11/2020

APPELS Fabrice
Président

FOHAL Michel
Secrétaire